

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DPE 58 Signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME. Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer le contrat entre la Ville de Paris et ALCOME ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8^e Commission,

Délibère

Article 1 : Approuve la signature du contrat-type entre la Ville de Paris et ALCOME pour la durée de l'agrément

Article 2 : Autorise madame la Maire de Paris ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO